



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 50928

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur la place réservée au Comité national de coordination et d'appui des fonds locaux emploi solidarité pour la mise en oeuvre du plan de cohésion sociale. Le CNCA FLES a suivi depuis deux ans avec une particulière acuité l'élaboration des projets relatifs aux mesures de mobilisation pour l'emploi. Compte tenu de leur expérience et du personnel compétent dont ils disposent, les CNCA FLES souhaiteraient être mis en position de référents des conseils généraux dans la mise en place des nouveaux contrats aidés. Alors qu'en décentralisant l'application de ce plan le projet prévoit de confier à de multiples structures la possibilité d'attribuer et suivre les nouveaux contrats aidés. D'où risque d'inefficacité dans la mise en place de ces dispositifs. Sur la base de ces éléments, elle lui demande donc quelle place sera attribuée au CNCA FLES dans les moyens prévus pour la mise en oeuvre du plan de cohésion sociale.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50928

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2004, page 8964